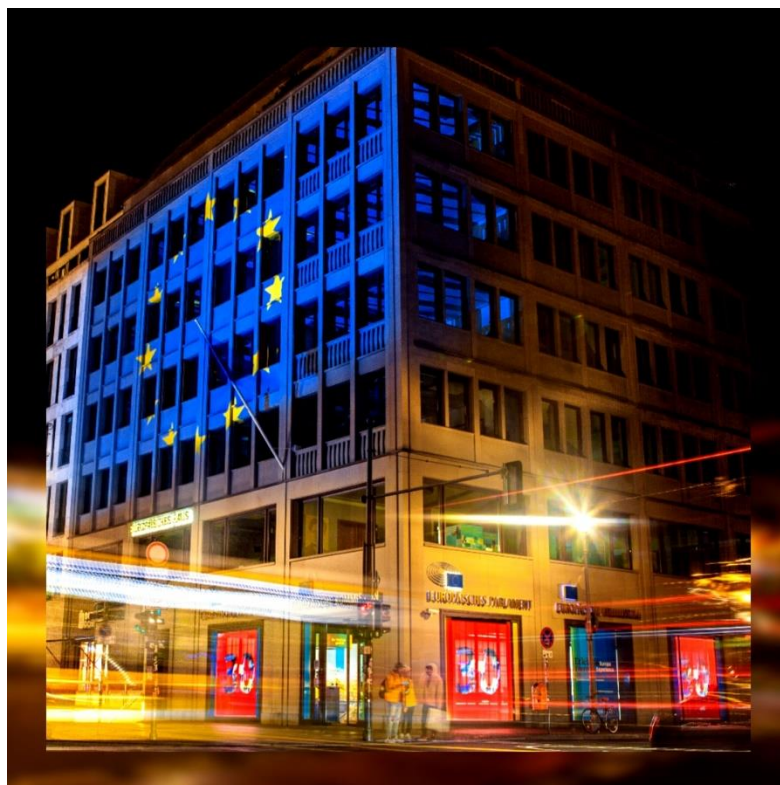




Archives du Parlement européen

Rapport annuel pour
2020



Cabinet du Secrétaire général

Unité des archives

Janvier 2021

Unité des archives
Cabinet du Secrétaire général

*Couverture: Contribution au festival «Berlin leuchtet» sous le slogan «unité». La vidéo projetée sur des écrans LED l'exposition «C'était il y a 30 ans. le Parlement européen, la chute du mur de Berlin et la réunification allemande» organisée par l'unité des archives
25 septembre 2020, Bureau de liaison du Parlement européen, Berlin, Allemagne*

Illustrations: © Union européenne

Table des matières

Résumé.....	4
Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2020.....	5
1) Contexte.....	5
2) Objectifs	5
3) Progrès réalisés en 2020	7
Acquisition et plan de classement	7
Traitement	9
Conservation à long terme.....	11
Versements aux Archives historiques de l’Union européenne (AHUE).....	11
4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs.....	11
Publications et communication	12
Pages intranet	17
Pages internet	17
Recherche historique	18
Projet d’histoire orale	19
5) Relations avec les autres institutions de l’Union et avec les instances internationales	19
Partie II – Administration des archives.....	20
1) Budget	20
Contribution au budget annuel des Archives historiques de l’Union européenne (AHUE)	20
Investissements dans les archives électroniques: efforts en faveur de la conservation à long terme et de l’accessibilité	20
Traitement des archives.....	20
2) Personnel	21
Tableau des effectifs	21
3) Coopération au sein de l’administration du Parlement	21
4) Locaux	23
5) Informatisation	24

Résumé

Chacune des institutions de l'Union européenne (UE), y compris le Parlement européen (PE), a l'obligation légale de trouver, d'acquérir et de conserver une archive de tous ses documents officiels. Les archives du PE existent depuis le lancement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952 et son fonds compte aujourd'hui quelque cinq millions d'articles.

Les archives du PE sont les gardiennes de la «mémoire» du Parlement et devraient, grâce à leurs fonds et à leurs services, refléter l'histoire et l'évolution du Parlement le plus précisément possible, en particulier en ce qui concerne l'intégration européenne. À cette fin, les travaux de l'unité des archives consistent à gérer et à conserver des documents officiels et d'autres documents d'archives du Parlement. L'unité aide les députés et l'administration à accéder aux archives documents historiques nécessaires à leur travail. Elle met les archives à la disposition du public, aide les chercheurs universitaires à les retrouver et mène des activités promotionnelles telles que des manifestations et des expositions.

Les travaux de l'unité des archives sont décrits dans le présent rapport d'activité pour 2020.

Archives:	
- Versements reçus:	22 (dont 15 ont été finalisés)
- Dépôts d'archives administratives et législatives:	28,5 mètres linéaires (ml)
- Dépôts de fichiers numériques:	16,9 GB
- Articles des archives du courrier officiel:	8 ml
- Versements aux Archives historiques de l'Union européenne:	aucun versement
- Archives traitées (papier):	53,6 ml et 12 919 photos
- Archives traitées (format électronique):	aucun traitement
Nombre d'articles contrôlés:	75 271
Recherche:	
- Nombre de demandes de documents:	281 demandes
- Nombre de visiteurs pour études (chercheurs) reçus:	2 visiteurs
Activités d'information:	
Manifestations et expositions:	5
Nombre de visites sur les médias sociaux/visiteurs uniques en ligne:	6 109 625 / 49 084
Sites internet gérés:	3
Billets de blog:	18 sur l'internet, 13 sur My House Of European History

Depuis le 13 mars 2020, le personnel de l'unité des archives applique un régime de télétravail strict en raison de la pandémie de COVID-19. Le traitement des dossiers physiques reçus en 2019 a dès lors été suspendu, étant donné qu'aucun dossier physique ne peut être traité en dehors des locaux pour des raisons liées à la conservation.

Partie I – Objectifs et progrès réalisés en 2020

1) Contexte

L'activité de l'unité des archives est régie par le règlement (CEE, Euratom) n° 354/1983 du Conseil du 1^{er} février 1983, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/496 du Conseil du 17 mars 2015, concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

Ce règlement prévoit l'obligation légale pour les institutions de l'Union de conserver leurs archives et, après un certain temps, de verser celles qui sont déjà «accessibles au public» aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE), qui se trouvent à l'Institut universitaire européen à Florence. L'article 9, paragraphe 2, dudit règlement dispose que «chaque institution publie annuellement une information concernant ses activités en matière d'archives historiques». Le rapport annuel d'information sur les archives du PE répond à cette obligation.

L'unité des archives du PE gère et conserve les documents officiels du Parlement européen et d'autres matériaux d'archives depuis 1952, y compris les documents déposés par les députés. Formellement, comme demandé dans la décision du Bureau du Parlement européen du 2 juillet 2012 sur la gestion des documents au sein du Parlement, l'unité est chargée de l'acquisition, du stockage, du traitement et de l'accessibilité des documents officiels de l'institution. Elle met à disposition ces documents, tant en interne aux députés et aux membres de l'administration qu'en dehors de l'institution aux organisations et aux citoyens, notamment aux chercheurs et aux historiens, «par la mise en place d'outils qui facilitent l'accès en ligne à l'information». Elle apporte son aide aux chercheurs qui se consacrent à l'histoire du Parlement et de l'intégration européenne et publie des études historiques fondées sur les archives en ayant recours à tout «moyen de diffusion documentaire, éditoriale ou académique». Elle travaille en étroite collaboration avec les AHUE pour la promotion de l'utilisation des archives et l'étude de l'histoire du Parlement.

2) Objectifs

Les objectifs en cours de l'unité des archives sont:

i) l'acquisition de matériaux de valeur historique du PE, leur organisation correcte pour un accès futur et leur conservation; et,

ii) la garantie de l'accès à ces matériaux et à leur utilisation pour favoriser la compréhension de l'histoire du PE et de l'intégration européenne en général.

Ces objectifs sont décrits plus en détail dans le tableau ci-dessous.

1. Poursuivre une stratégie à long terme pour que l'unité des archives, et la direction à laquelle elle appartient, puissent relever les défis posés par la révolution numérique, de manière à ce qu'elles deviennent un centre d'excellence et une référence pour la recherche historique sur l'intégration européenne et le Parlement européen.
2. Continuer à contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de gestion des documents du Parlement et des règles régissant le transfert de matériaux de bibliothèque et d'archives pour une conservation permanente, notamment des directions générales et services (en accordant une attention particulière aux documents d'archives);
3. Rationaliser l'acquisition des archives institutionnelles:
 - a) diversifier la variété des services guidant le transfert aux archives des documents et publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des services;
 - b) poursuivre la rationalisation des procédés de transfert électronique de données dans les collections et bases de données de l'unité;
 - c) contribuer à élargir l'éventail des sources de l'histoire du Parlement européen, notamment en enrichissant les archives orales avec des témoignages d'anciens présidents, secrétaires généraux et députés.
4. Planifier et exécuter une stratégie de conservation à long terme des archives et des matériaux:
 - a) mettre en place les mesures nécessaires pour assurer une conservation numérique fiable et garantir l'intégrité et la lisibilité dans le temps, notamment en se préparant à la conservation à long terme des contenus numériques, en coopération avec les autres institutions et les Archives historiques de l'Union européenne, et en mettant au point des outils intégrés pour traiter les documents et données numériques; et
 - b) réviser la politique de métadonnées des archives afin de créer, de mettre en évidence et de relier les informations sur les fonds d'archives, et notamment assurer un transfert efficace des applications métier vers la base de données des archives.
5. Garantir l'accessibilité interne et externe des archives:
 - a) renforcer davantage un service de recherche historique axé sur le client, en veillant à apporter une réponse adéquate et en temps utile aux demandes historiques des députés et du personnel du PE par courrier électronique;
 - b) préparer les archives en ligne, notamment en créant des pages internet contenant des informations historiques sur les anciens délégués et les anciens députés et en mettant la base de données des archives historiques à disposition sur l'internet.
6. Contribuer de manière significative à favoriser la compréhension de l'histoire de l'intégration européenne et du Parlement européen:
 - a) concevoir et suivre une stratégie de communication globale, en coopération avec les services compétents, pour faire connaître les archives, et assurer ainsi une présence en ligne forte;
 - b) soutenir la recherche et la publication d'études sur l'histoire du Parlement européen;
 - c) participer à la gestion des sites internet dédiés et contribuer aux sites internet du Parlement consacrés à la recherche et à l'histoire;
 - d) favoriser la coopération interinstitutionnelle et professionnelle, en particulier avec le groupe interinstitutionnel d'archives (IAG) et en participant à des groupes d'experts et à des

3) Progrès réalisés en 2020

Ce chapitre présente les procédés d'archivage et les progrès qualitatifs accomplis concernant les services proposés par l'unité des archives. Archiver, c'est assurer à la fois l'ordre et la conservation. Le traitement des archives est l'organisation ordonnée des fonds en fonction de leur évaluation et de leur plan de classement ultérieur. Les éléments archivés se voient attribuer des métadonnées¹ (c'est-à-dire des données reflétant leur organisation et leur place dans celle-ci).

Les principales étapes de l'archivage sont expliquées ci-dessous:



Acquisition et plan de classement

Il s'agit d'activités qui nécessitent une gestion logistique ainsi que des connaissances spécialisées en matière d'archivage. Dans le cadre de ses activités d'acquisition, de stockage et de versement, l'unité des archives:

- recueille et enregistre les archives officielles du Parlement (tant législatives qu'administratives, en nature);
- reçoit, organise et gère les archives personnelles des députés;
- reçoit, organise et gère les archives du courrier officiel du Parlement;
- veille à la restauration et à la conservation préventive des matériaux archivés;
- prépare et effectue les versements aux AHUE;
- gère les stocks et les espaces de stockage.

Les principales activités d'acquisition menées en dépit de la crise de la COVID-19 ont été les suivantes:

- poursuite de la diversification des services d'encadrement de l'acquisition de documents et de publications afin de répondre et de satisfaire aux besoins spécifiques des organes et des services administratifs;
- poursuite de la rationalisation des acquisitions électroniques de données dans les collections et bases de données de l'unité;
- contribution à l'élargissement de l'éventail des sources relatives à l'histoire du PE, notamment en fournissant un accès intégré aux documents.

¹ Les métadonnées sont des «données sur des données», c'est-à-dire un ensemble standardisé de données décrivant où se trouve chaque article et de quoi il traite.

La principale mission de l'unité des archives consiste à gérer et à conserver les documents publics officiels du PE et d'autres matériaux d'archives qui remontent à 1952 et représentent à ce jour quelque cinq millions d'articles.

En 2020, quinze acquisitions ont été réalisées et sept ont débuté. Au total, 28,5 ml de dossiers papier et 16,9 Go de fichiers numériques ont été acquis par l'unité des archives. Le graphique suivant illustre l'incidence de la pandémie en 2020: au cours de laquelle la majeure partie du personnel était en télétravail depuis mars, ce qui n'a pas permis l'acquisition de dossiers physiques en raison d'un accès très limité aux locaux. Le nombre considérable d'acquisitions constatées en 2019 s'explique par le fait que la 8^e législature est arrivée à son terme et qu'une campagne d'information a été lancée, invitant le secrétariat général du Parlement à soumettre des archives à l'unité des archives.

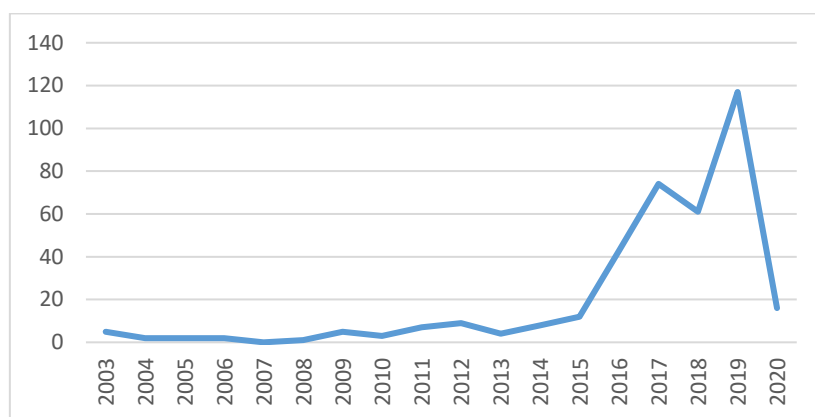


Illustration 1: Nombre de versements par an

L'unité des archives a amélioré sa procédure d'acquisition en demandant un inventaire détaillé fondé sur le plan de classement qui doit être communiqué lors de chaque acquisition. Une communication relative à plusieurs améliorations a été adressée aux responsables de l'administration des documents (RAD) de chaque direction générale. L'objectif d'un tel inventaire détaillé est de faciliter l'inventaire des documents ayant fait l'objet d'une acquisition à la fin de leur tableau de gestion et de faciliter leur recherche sur demande, en fonction du traitement du fonds correspondant². Le graphique suivant illustre l'incidence de cette communication sur le nombre d'inventaires détaillés communiqués, par rapport au nombre d'acquisitions.

² En archivistique, un fonds est un groupe de documents qui partagent la même origine et qui sont le résultat naturel du travail quotidien d'un organisme, d'une personne ou d'une organisation. «Les archives ne sont pas le sédiment des activités. Elles sont les atomes et la preuve de ces activités, et très souvent leurs seuls vestiges.» (Peter Horsman, Netherlands Archives School, 1998) C'est dans cet esprit que les archivistes organisent les matériaux d'archives en fonds.

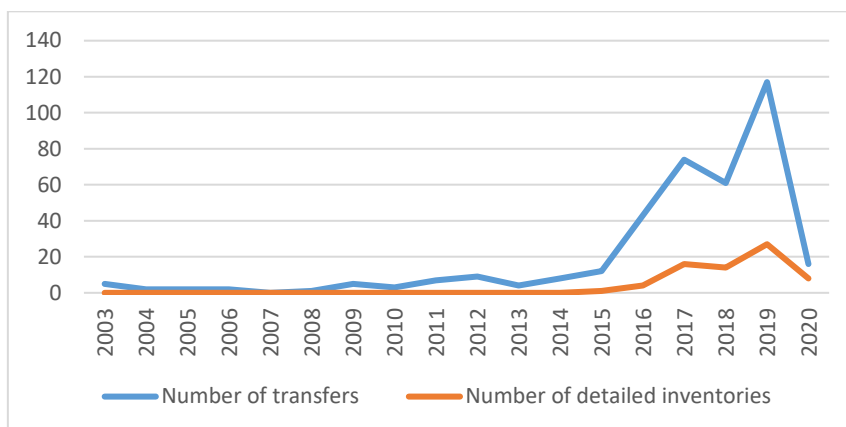


Illustration 2: Nombre d'inventaires détaillés par rapport au nombre de versements par an

Les principales acquisitions de 2020 incluaient des documents provenant des producteurs suivants:

- Actes législatifs (3 ml et 14 Go);
- Cabinet du Secrétaire général (11,4 ml);
- Unité pour les conférences et services aux visiteurs à Strasbourg (8 ml).

L'unité des archives accueille et invite les députés et anciens députés à soumettre des documents aux archives (archives privées). En 2020, aucun versement n'a été effectué, principalement en raison de la pandémie et de la difficulté de transborder des boîtes d'un pays à l'autre.

L'Association des anciens députés soutient activement les activités de sensibilisation au versement de ces archives privées, portant sur les travaux parlementaires des députés à Bruxelles ou à Strasbourg, ou sur leurs travaux politiques à l'échelle nationale ou européenne. Les archives privées ont une grande valeur historique, car elles illustrent la grande variété des travaux menés à bien par les députés et seraient d'une grande utilité pour les générations futures.

Traitement

Pour ce qui est du traitement des archives du Parlement, l'unité des archives:

- définit la politique, la stratégie et les modalités pratiques du traitement archivistique;
- planifie et gère les projets de traitement et de numérisation des archives;
- gère l'externalisation du traitement des archives et de la numérisation;
- coordonne les projets internes et externes de traitement des archives;
- procède au contrôle de la qualité du traitement et des métadonnées (descripteurs).

Une fois les dossiers reçus, leur contenu est identifié et organisé en fonction de leur source, afin de sauvegarder le contexte original, ce qui est important pour pouvoir aisément identifier les documents à un stade ultérieur. Il est ensuite procédé à une description hiérarchisée (par niveaux hiérarchiques de métadonnées) selon la norme archivistique ISAD-G³ (séries et dossiers) en conformité avec de multiples critères. Cette description est directement insérée dans la base de données. Chaque document, que son original soit au format papier ou électronique, fait l'objet

³ Norme générale et internationale de description archivistique – norme élaborée par le Conseil international des archives pour donner des orientations générales relatives à la préparation des descriptions archivistiques
https://www.ica.org/sites/default/files/CBPS_2000_Guidelines_ISAD%28G%29_Second-edition_FR.pdf

d'une description similaire et est conservé au format électronique dans le système de gestion des archives (SGA).

Les archives électroniques (SGA) contiennent plus de cinq millions d'articles. Pour des raisons techniques, elles ne sont pour l'instant accessibles (pour les documents accessibles au public uniquement) que dans la salle de lecture de la bibliothèque historique à Luxembourg et dans la salle de lecture de la bibliothèque à Bruxelles, mais pas en dehors.

La méthode de traitement archivistique a été actualisée en 2016. Cette révision couvrait les méthodes de traitement et de description, la valorisation des autorités normalisées et des thésaurus⁴, le contrôle de la qualité des descripteurs et l'application des règles relatives à l'accès aux archives publiques. L'appel d'offres pour le traitement qui reposait sur cette méthode a donné lieu, en 2017, à la signature d'un contrat pour le traitement des archives. Le contrat entré en vigueur en 2020 a permis la mise à disposition d'archivistes spécialisés pour le traitement des archives papier jusqu'au 22 mai 2021.

La situation du télétravail a permis de lancer un contrôle de qualité systématique sur le SGA, qui a permis de procéder à un examen de plus de 75 271 articles et à une analyse rétrospective du fonds traité. Cela a permis de corriger les anomalies et d'améliorer considérablement la qualité des versions numériques des documents archivés. Au rang de ces anomalies, on peut citer les dates incohérentes pour les documents et les séries, les documents numériques manquants et les documents illisibles. Un contrôle de qualité a été effectué sur les documents de l'Assemblée commune (1952-1957), de l'Assemblée ad hoc (1952-1953) et d'une partie de l'Assemblée parlementaire européenne et du Parlement européen avant l'introduction de son élection au suffrage direct (1957-1979). Ce sont ainsi 16 % des anomalies qui ont été corrigées pour les documents susmentionnés.

Les archives concernées étaient:

- Catherine Bearder – 3,5 ml
- Jerzy Buzek – 5,1 ml
- Christopher Jackson – 25 ml
- Alain Lamassoure – 5 ml
- Barbara Lochbihler – 5 ml
- Élisabeth Morin-Chartier – 10 ml

Des fonds iconographiques ont également été traités. 12 919 photos de 282 députés ont été examinées; 2 085 d'entre elles ont été sélectionnées en vue d'une conservation permanente.

Le traitement des documents d'archives comprend leur préparation à la numérisation (s'ils ne sont pas déjà d'origine numérique) et à la conservation à long terme. Le Parlement européen conserve une copie numérique complète de l'ensemble de ses archives papier, y compris des documents versés aux AHUE, afin qu'elles puissent être consultées par le public. Les données relatives aux informations archivées sont disponibles dans le SGA, qui est hébergé dans les locaux du Parlement afin de garantir la sécurité de leur traitement. Le SGA est compatible avec les normes de la stratégie de conservation à long terme des archives numériques. La conservation à long terme se réfère aux

⁴ La description des archives (métadonnées) s'appuie sur un ensemble bien défini de mots-clés regroupés dans un thésaurus.

archives numériques et représente un défi pour l'archivage dans le monde entier: les documents électroniques peuvent devenir illisibles après quelques années seulement, en raison de logiciels, de matériel ou de supports obsolètes, ou en raison de leur taille même. Le processus de numérisation a été suspendu en 2019 en raison d'un contrat interinstitutionnel en cours. En 2020, un accord interne a été conclu avec la direction «Editing», lequel prévoyait que les documents papier transférés aux archives soient numérisés.

Conservation à long terme

La collaboration de l'unité des archives avec plusieurs équipes techniques a été étendue afin de transférer les fichiers numériques qui avaient d'ores et déjà été collectés. Les systèmes de gestion des connaissances utilisés étaient les suivants: programme de gestion des connaissances destiné à améliorer l'accès aux informations et aux connaissances parlementaires de toute l'institution au cours des dernières législatures et système Hermes destiné à améliorer l'accès aux documents produits par l'administration. Bien que la priorité ait été donnée à un projet de données ouvertes de la direction générale de l'innovation et du support technologique et que le déploiement du système de gestion des documents se soit avéré plus complexe que prévu, notre collaboration avec ces équipes sera bénéfique en 2021.

Les travaux visant à harmoniser et à recueillir davantage d'informations relatives aux «autorités contrôlées»⁵ constituent une activité permanente, notamment en ce qui concerne les informations relatives aux anciens députés et aux villes. La liste des membres depuis la création l'Assemblée commune a été vérifiée et mise à jour dans le système central de référence des données. Il s'agit notamment de vérifier les noms, les noms de famille et les entrées correspondantes de 4 795 membres, observateurs et orateurs dans Codict.

Versements aux Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

Le versement d'archives aux AHUE a continué de faire l'objet d'un contrôle systématique de la qualité, conformément à la procédure de versement instituée en 2014. Dans le courant de l'année 2020, le contrôle de la qualité a principalement été appliqué à deux fonds liés au Parlement européen – la deuxième législature (cabinet du Président Pierre Pflimlin, cabinet du résident Lord Plumb) et le Parlement européen – quatrième législature – activités parlementaires – procès-verbaux des réunions des commissions parlementaires.

En 2020, cette activité comportait la vérification de l'exhaustivité des dossiers, leur cohérence avec la description faite dans le système de gestion des archives et le stockage dans des dossiers et boîtes d'archivage à pH neutre. En raison de la pandémie, le versement initialement prévu pour novembre 2020 a été reporté et sera effectué dès que les conditions le permettront en 2021.

4) Services aux chercheurs et aux autres utilisateurs

⁵ Le «contrôle d'autorités» est un terme utilisé en indexation pour désigner l'utilisation d'un seul mot-clé normalisé pour toutes les entrées ayant la même autorité. Par exemple, les auteurs de documents (députés, etc.) sont des «autorités». Le contrôle d'autorités permet de s'assurer que le terme retenu est toujours orthographié de la même manière, sans fautes d'orthographe, que l'usage du deuxième prénom ou des initiales est cohérent, qu'il y a désambiguïsation lorsque plusieurs auteurs ont le même nom, etc.

L'unité des archives met les documents et publications historiques du Parlement à la disposition des chercheurs souhaitant étudier l'histoire de l'institution et, plus largement, de l'intégration européenne. L'unité entretient de manière active des relations avec le Conseil international des archives (CIA) et les Archives diplomatiques de l'Union européenne (EUDiA), et a continué d'accueillir des stagiaires et des visiteurs effectuant des travaux de recherche sur des thèmes pertinents (dans la mesure du possible, en raison de la pandémie).

Publications et communication

L'unité des archives a organisé trois expositions en 2020. Ces expositions ont été entièrement réalisées grâce au soutien des services existants du PE et ont été mises en ligne en étroite collaboration avec la bibliothèque numérique européenne, Europeana⁶. Le succès organisationnel de cette exposition est dû à la matrice reliant ces nombreux services, qui a permis de se passer de services externes supplémentaires pour assurer la mise en ligne des expositions. Les trois expositions numériques ont été visionnées par 49 084 visiteurs uniques et ont été visitées 6 059 545 fois sur les médias sociaux⁷.

1 - 70^e anniversaire de la déclaration Schuman. 9 mai 1950

Le 9 mai 1950, dans un contexte international de guerre froide, la déclaration de Robert Schuman donne le coup d'envoi de la construction de l'Europe communautaire. L'ambition du ministre français des Affaires étrangères est en effet d'instituer une nouvelle organisation supranationale afin de créer entre la France et l'Allemagne un marché commun du charbon et de l'acier, ouvert à d'autres pays européens. Elle est devenue la Communauté européenne du charbon et de l'acier, connue à l'époque sous le nom de CECA, et la Journée de l'Europe est ainsi célébrée chaque année le 9 mai, et ce depuis 1985. L'exposition⁸ est consacrée à la déclaration Schuman. Elle était organisée non seulement en tant qu'exposition physique mais a aussi été mise à disposition en ligne dans son intégralité. Des panneaux ont été expédiés vers douze villes européennes en vue de la journée du 9 mai 2020.



⁶ Europeana est une initiative de l'Union européenne, financée par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne et les États membres de l'Union européenne. Les services d'Europeana, y compris ce site internet, sont exploités par un consortium dirigé par la Fondation Europeana dans le cadre d'un contrat de services conclu avec la Commission européenne.

⁷ Le nombre de visites est calculé à partir des données des chaînes officielles du PE et d'Europeana sur Facebook, Twitter et Instagram.

⁸ <https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/70th-anniversary-of-the-schuman-declaration>

Illustration 3: Bureau de liaison du PE, Vilnius, Lituanie



Illustration 4: PE, Strasbourg, France



Illustration 5: Maison de Jean Monnet, Bazoches-sur-Guyonne, France

Illustration 6: Bureau de liaison du PE, Rome, Italie

L'unité des archives avait initialement prévu une exposition physique, mais elle a ensuite décidé de la tenir en ligne en raison de la crise de la COVID-19. Le succès de l'exposition s'explique par la possibilité d'intégrer des contenus multilingues destinés aux bannières dans un système de gestion de contenu associé à la réactivité des parties prenantes: l'exposition a ainsi été visionnée 37 679 fois à l'occasion de la Journée de l'Europe. La promotion de la manifestation sur les médias sociaux a largement porté ses fruits: elle y a été visitée 6 000 000 de fois. La création de cette exposition numérique est par ailleurs conforme à la politique du Parlement en matière de réduction de l'empreinte carbone (telle que définie par EMAS), par rapport aux bannières imprimées qui mettent en avant le patrimoine culturel de l'institution.

La couverture multimédia en 24 langues dans un délai particulièrement bref a débouché sur la production de différents types de contenus, tels que des vidéos sous-titrées et des podcasts⁹. Leur disponibilité sur le site internet du centre multimédia a facilité leur diffusion auprès de la presse et des parties prenantes. Les vidéos sous-titrées en 24 langues ont rencontré un succès indéniable, comme en témoigne la projection dans l'hémicycle pour la Journée de l'Europe. La vidéo en polonais été utilisée dans un contexte éducatif par les enseignants de Wrocław (Pologne) constitue un autre exemple de réutilisation du contenu multimédia.

Des brochures commémoratives pour les membres du Bureau ont été publiées en quinze langues et les brochures l'ont été en cinq langues (à la demande des parties prenantes).

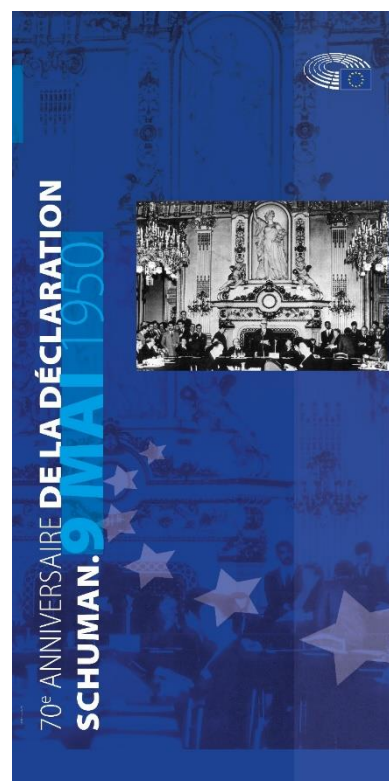


Illustration 7: Premier panneau de la bannière

2 - C'était il y a 30 ans: le Parlement européen, la chute du mur de Berlin et la réunification allemande

⁹ https://multimedia.europarl.europa.eu/fr/exhibition-for-70th-anniversary-of-schuman-declaration_15501_pk

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989, s'ouvre dans une totale impréparation le Mur de Berlin en même temps que s'écroule le gouvernement communiste de la République démocratique d'Allemagne (RDA). La guerre froide touche à sa fin et une page incontournable de l'histoire de l'Europe se tourne. Un mois plus tard, la libre circulation entre les deux Allemagnes est définitivement rétablie avec l'ouverture officielle de la Porte de Brandebourg. Le 3 octobre 1990, l'unification allemande est réalisée, transformant dans les faits l'avenir de l'intégration européenne.

Les événements se sont certes succédé à un rythme fou, mais le Parlement a pleinement joué son rôle en redoublant d'efforts pour faire face à ces évolutions politiques. Pendant plusieurs mois, il offre une tribune aux leaders européens chargés de préparer l'unification de l'Allemagne. Préoccupés par les implications politiques, économiques et institutionnelles de cet événement historique pour la Communauté européenne, les députés au Parlement ont soutenu la réunification allemande, appelant de plus en plus à la démocratisation et au respect des droits de l'homme en Europe centrale et orientale. L'exposition¹⁰ est consacrée au rôle du PE dans la réunification allemande. L'exposition s'est déroulée principalement en ligne et une seule bannière a été mise à disposition pour inviter les citoyens à y accéder.



Illustration 8: Bibliothèque municipale, Munich, Allemagne

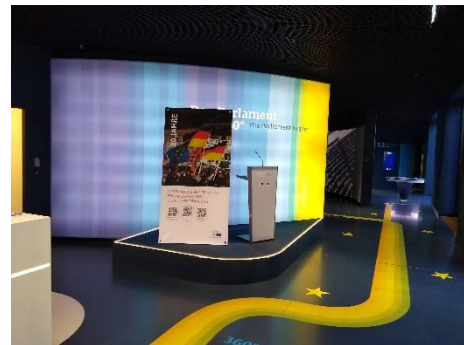


Illustration 9: Bureau de liaison du PE, Berlin, Allemagne



Illustration 10: PE, Strasbourg, France



Illustration 11: Maison de Jean Monnet, Bazoches-sur-Guyonne, France

¹⁰ <https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/30-years-ago-the-european-parliament-and-german-reunification>

La principale amélioration apportée à cette exposition était le lien entre exposition physique et exposition numérique. En raison de la crise de la COVID-19 et des contraintes d'accès aux lieux publics, il a été décidé de miser principalement sur une exposition numérique. Un seul panneau a ainsi été réalisé avec une photographie, le titre de l'exposition et des codes QR pour afficher l'exposition numérique dans une langue donnée. La fonction de ce panneau est un «appel à l'action», accompagné d'un lien vers l'exposition numérique publiée sur Europeana. Cette exposition numérique a été visionnée en ligne 8 040 fois. L'exposition numérique et la promotion sur les médias sociaux se sont toujours avérées être une combinaison gagnante (avec, cette fois, 123 836 visites sur les médias sociaux). Un seul panneau physique imprimé a été expédié en sept lieux. Le vernissage de l'exposition a eu lieu le 3 octobre 2020.



LE PARLEMENT EUROPÉEN,
LA CHUTE DU MUR DE BERLIN
ET LA RÉUNIFICATION ALLEMANDE



Les sous-titres des vidéos ont été produits en 24 langues. Des clips pour les médias sociaux et une vidéo destinée à être projetée sur les écrans LED du bureau de liaison du Parlement européen de Berlin ont également été produits. Des podcasts en 24 langues ont été produits et inclus dans le dossier multimédia¹¹. Des brochures ont été publiées en quatre langues (à la demande des partenaires).

Illustration 12: Premier panneau de la bannière

D'autres partenaires, les institutions du groupe interinstitutionnel d'archives (IIAG) et les membres des archives nationales des Archives diplomatiques européennes (EUDiA) ont par ailleurs assuré la promotion de l'exposition. Les documents historiques relatifs à l'exposition numérique ont été mis à disposition sur le site internet des archives du PE¹².

3- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a 20 ans!

Solennellement proclamée le 7 décembre 2000 lors du Conseil européen de Nice, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a vingt ans. Cela faisait longtemps que le Parlement européen plaidait pour l'adoption d'un tel document. En effet, pour les députés européens, il était important que chaque citoyen puisse connaître les droits et les libertés fondamentales qui lui sont garantis au sein de l'Union européenne et de ses États membres et qu'un système de recours soit disponible pour signaler d'éventuelles infractions. La Charte a été pensée pour être une référence fondamentale et est le résultat d'une méthode de rédaction entièrement inédite. Elle rassemble en un seul texte tous les droits civils, politiques, économiques et sociaux dont jouissent les citoyens européens et toute personne vivant sur le territoire de l'Union européenne.

La Charte énonce des droits essentiels et inaliénables. Sa mission est de garantir une meilleure protection à mesure que la société évolue, en accompagnant le progrès social et les avancées scientifiques et technologiques. Les droits se regroupent autour de principes essentiels: la dignité humaine, les libertés fondamentales, l'égalité entre les personnes, la solidarité, la citoyenneté et la justice. Mais l'objectif de la Charte est aussi d'instaurer entre les peuples européens une union sans

¹¹ https://multimedia.europarl.europa.eu/en/exhibition-for-30th-anniversary-of-german-reunification_16502_pk

¹² <https://www.europarl.europa.eu/historicalarchives/fr/multimedia-gallery/cultural-heritage-collection.html>

cesse plus étroite afin de partager un avenir fondé sur des valeurs communes. Depuis 2009, les droits fondamentaux sont élevés au rang de traité, puisque le traité de Lisbonne fait référence à la Charte des droits fondamentaux. Annexée aux traités, la Charte est désormais appliquée par les juridictions de l'Union européenne. L'exposition¹³ est consacrée à la genèse de la Charte des droits fondamentaux.



Illustration 13: Parlement européen, Bruxelles, Belgique



Illustration 14: Maison de Jean Monnet, Bazoches-sur-Guyonne, France

En raison de la crise de la COVID-19, l'exposition s'est tenue presque exclusivement en ligne. Elle a été vue par 3 365 visiteurs uniques en ligne. Elle a totalisé 57 791 vues dans les médias sociaux. Des brochures ont été fournies en quatre langues (sur demande des participants).

La traduction de la partie multimédia en 24 langues a été réalisée au moyen de podcasts et d'audiogrammes¹⁴. Ces derniers ont été mis à disposition sous forme de supports multimédias sur le centre multimédia. Les vidéos n'ont pas pu être sous-titrées dans les 24 langues en raison des restrictions en place, puisque les locaux n'étaient pas accessibles. Toutefois, même si l'événement principal a eu lieu en décembre 2020, afin de donner suite aux vidéos éducatives sur l'intégration européenne qui ont été présentées dans les deux premières expositions, une vidéo sera réalisée en janvier 2021 et mise à disposition sur le centre multimédia.

L'inauguration de l'exposition a eu lieu le 7 décembre 2020.



LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE A 20 ANS!



Illustration 15: Premier panneau de la bannière

¹³ <https://www.europeana.eu/fr/exhibitions/the-charter-of-fundamental-rights-of-the-european-union-turns-20>

¹⁴ https://multimedia.europarl.europa.eu/en/exhibition-on-the-charter-of-fundamental-rights-of-european-union-turns-20_16901_pk

Lancée en 2020, l'enquête de satisfaction clients sur le déroulement de l'exposition montre une satisfaction en hausse, la note étant passée de 3 à 3,3 sur 5 (taux de réponse de 21,43 %).

Pages intranet

L'intranet de l'unité des archives comprend plusieurs sections et offre des informations sur les archives et les objectifs de l'unité, ainsi que sur les services aux députés, aux assistants et au personnel du Parlement¹⁵.

Un logiciel de conversation (softbot) a été développé pour répondre aux questions posées en anglais sur les archives (deux sessions de formation ont été organisées avec 20 utilisateurs différents). Ce logiciel, appelé Archibot, n'est actuellement déployé que sur l'intranet.

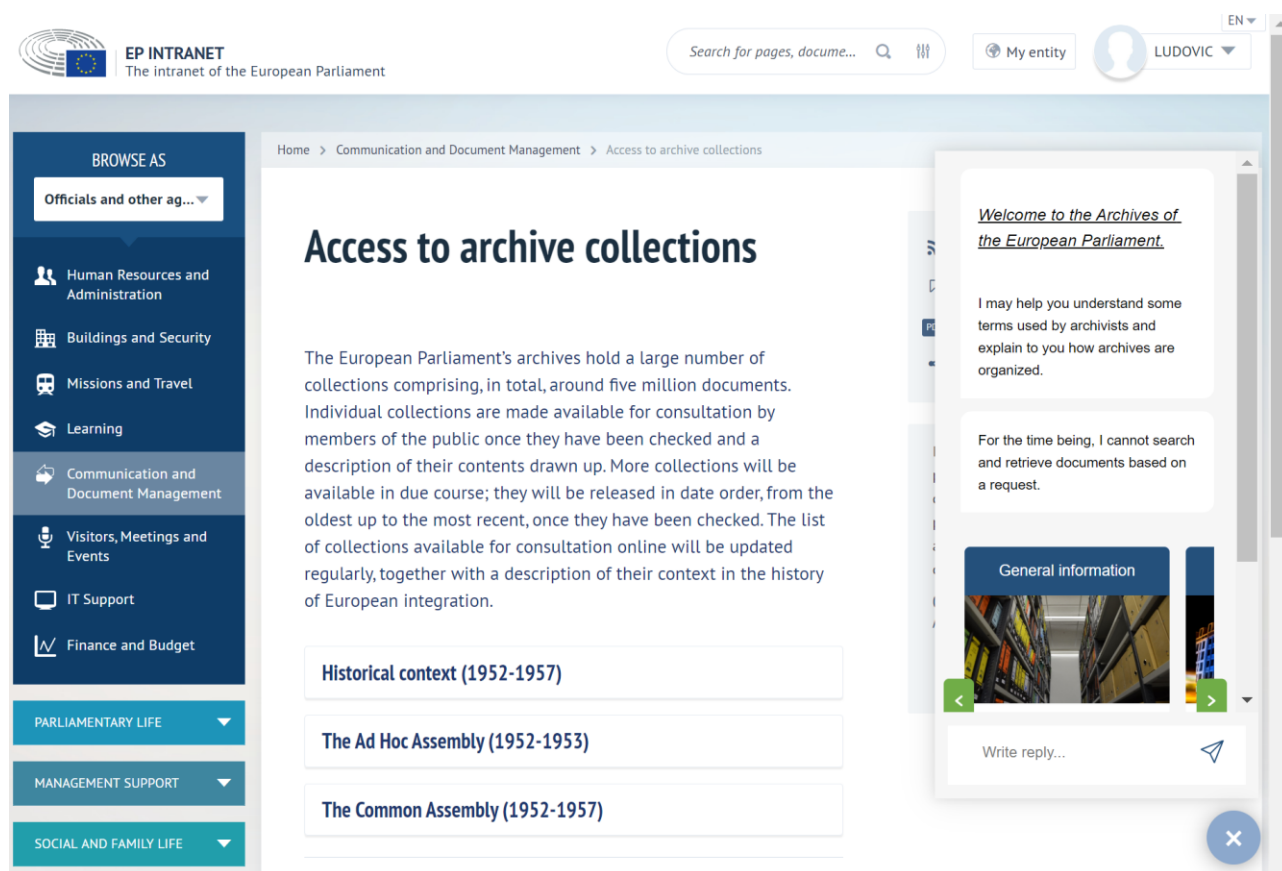


Illustration 16: Écran d'accueil d'Archibot sur l'intranet

Pages internet

Le site internet des archives historiques¹⁶ donne à l'unité des archives la possibilité de mieux communiquer et de faire connaître au grand public ses fonds archivistiques, ses services et ses publications. Le site présente les archives, leur historique et leur structure. Il contient de nombreux entretiens vidéo avec d'anciens présidents et deux secrétaires généraux, qui sont classés par thème et mettent en lumière les temps forts de leurs mandats. Toutes les expositions organisées par l'unité des archives en 2020 sont signalées dans une collection du patrimoine culturel nouvellement créée,

¹⁵ <https://epintranet.in.ep.europa.eu/fr/home/browse-as/communication/document-management/tools-and-procedures.html>

¹⁶ <https://www.europarl.europa.eu/historicalarchives/fr/home.html>

qui sera constamment mise à jour. L'unité des archives a pour objectif de renouveler sa présence en ligne en 2021 (avec un objectif de 6 548 visiteurs uniques en 2021) en étroite coopération avec la direction générale de la communication.

Elle a également fourni des articles historiques et des billets de blog à d'autres plateformes en ligne, et a participé à la publication d'histoires sur le site du projet «My House of European History»¹⁷.

Recherche historique

En 2020, l'unité des archives a répondu à 306 questions provenant de 281 demandes. La plupart des questions concernaient des rapports (21 % de l'ensemble des questions reçues), des documents relatifs aux domaines législatifs (13 %) et une question demandant un résumé d'un domaine législatif (11 %).

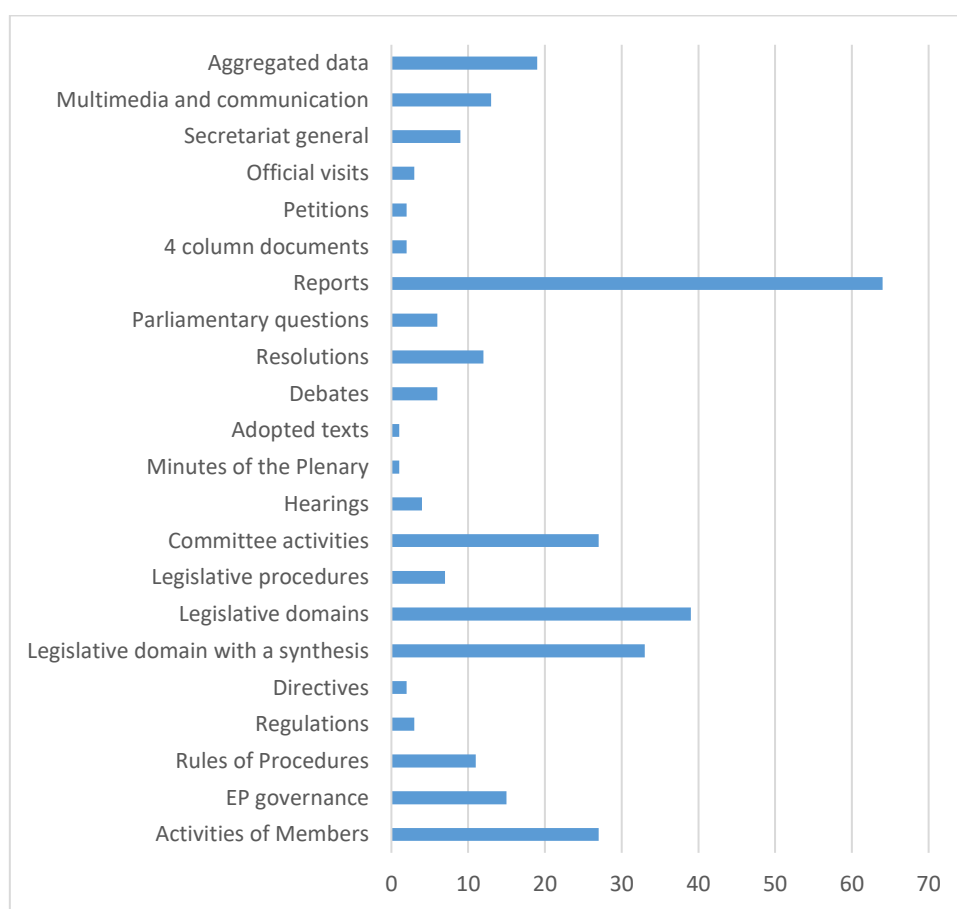


Illustration 17: Nombre de demandes par type de document demandé

La plupart des recherches portaient sur les documents suivants:

- Activités des députés: discours;
- Gouvernance du Parlement européen: régimes de pension des députés;
- Règlement intérieur: versions du règlement intérieur;
- Procédures législatives: procédure législative ordinaire.

¹⁷ <https://my-european-history.ep.eu/myhouse/timeline?locale=fr>

Les questions ont été reçues par le biais de demandes; une demande peut contenir plusieurs questions. Les origines des demandes étaient les suivantes:

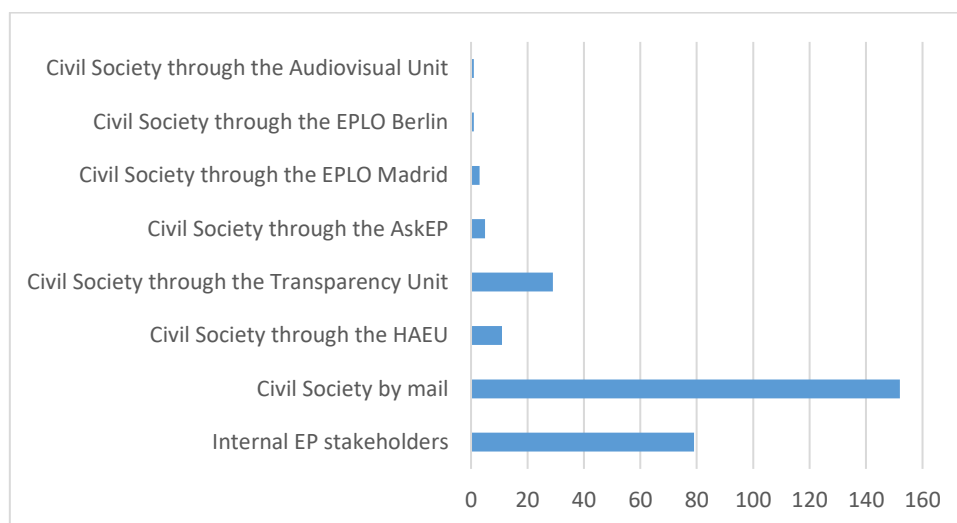


Illustration 18: Nombre de demandes par type de demandeur

Créé en 2020, le taux de satisfaction clients sur le processus de recherche est passé de 3 à 4,25 sur 5 (taux de réponse de 42,86 %).

Projet d'histoire orale

Une campagne d'histoire orale est en cours pour recueillir des témoignages d'anciens députés et de membres du personnel du secrétariat général du Parlement sur la rédaction de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'objectif est de recueillir un nombre significatif de récits personnels.

5) Relations avec les autres institutions de l'Union et avec les instances internationales

L'unité des archives participe activement à la réunion semestrielle du groupe interinstitutionnel des archives (IIAG), au cours de laquelle le rapport des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE) est également examiné par les institutions de financement (le Parlement participe chaque année à ce financement). En échange, les AHUE assurent le stockage des archives (sous forme de documents papier) et utilisent ces dernières à des fins de promotion.

Selon le rapport annuel des AHUE:

- avec 22,5 % de toutes les recherches, le fonds du PE est le deuxième fonds de l'UE en ligne le plus consulté (voir tableau 9 du rapport annuel d'activité¹⁸);
- les dossiers du Parlement représentent 39 % des dossiers physiques consultés dans la salle de lecture des AHUE (tableau 14 du rapport annuel d'activité).

¹⁸ Archives historiques de l'Union européenne, rapport annuel d'activité 2020, 1^{er} mars 2021.

Partie II – Administration des archives

1) Budget

En 2020, l'unité des archives a géré ses crédits sous le poste budgétaire suivant du Parlement:

Ligne budgétaire	Budget 2020 approuvé
3210-07	1 800 000 EUR

Contribution au budget annuel des Archives historiques de l'Union européenne (AHUE)

En 2020, le Parlement européen a contribué à hauteur de son quota de 397 995 EUR au budget des AHUE.

Investissements dans les archives électroniques: efforts en faveur de la conservation à long terme et de l'accessibilité

Des fonds limités liés aux technologies de l'information ont été utilisés en 2020, principalement pour la maintenance du système de gestion du système d'archivage (18 000 EUR).

Traitement des archives

Le principal poste de dépenses en 2020 concerne le tri, l'organisation et le traitement des documents papier (le traitement des documents électroniques a été partiellement automatisé et, dans le cas des archives non structurées, a été effectué principalement par le personnel, en raison notamment de la complexité de l'organisation des documents non structurés).

En 2020, le coût du traitement des archives papier s'est élevé à 1 106 437,10 EUR. Le traitement de ces archives était principalement lié au contrôle de la qualité de pièces d'archives (932 720,40 EUR). D'autres processus ont été lancés et se poursuivront. Ils portent sur l'assistance technique (55 014,20 EUR) et sur le traitement des archives privées des députés et des anciens députés (118 702,50 EUR).

Ces montants traduisent le travail très important de traitement des documents sur support papier, de préparation à la numérisation, d'ajout d'indexation et de métadonnées, ainsi que de chargement dans la base de données. La préparation du traitement, qui comprend l'inventaire, l'évaluation et la structuration des documents ainsi que l'ajout de métadonnées et l'organisation en lots, est effectuée par le personnel de l'unité.

L'unité des archives s'appuie, pour ce travail de traitement, sur des services d'entreprises spécialisées régis par des contrats-cadres. Les tâches confiées à l'entreprise externe sont organisées en projets qui font l'objet d'une évaluation et d'un suivi. Chaque projet porte sur des contributions bien définies, afin que l'indexation et l'attribution des métadonnées soient harmonisées pour l'ensemble du projet. Toutes les tâches liées à la responsabilité et à la gestion de chaque projet sont

accomplies par le personnel de l'unité. L'unité des archives a opté pour un traitement intra-muros en raison du caractère unique et parfois confidentiel des archives traitées.

Le nombre maximal d'agents externes varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de projets lancés et achevés au cours de l'année en question. L'unité des archives comptait tout au plus 12 agents externes travaillant au traitement des archives en 2020.

Infrastructure logicielle pour extraction de contenus PDF et traitement du langage naturel

L'unité des archives a l'intention de publier certains fonds pour permettre aux citoyens de les consulter. Cet objectif, qui a été enregistré dans le portefeuille de projets parlementaires «Archives du Parlement européen pour l'ère numérique», vise à mettre certains documents à disposition et à ajouter de nouvelles fonctionnalités à l'infrastructure actuelle soutenant le système de gestion des archives. Ces nouvelles fonctionnalités sont les suivantes:

- extraction de contenus textuels à partir de documents archivés en format matriciel;
- analyse et recherche des documents archivés, y compris ceux conservés dans un format matriciel;
- utilisation du traitement du langage naturel sur le contenu de documents archivés existants.

Les prestations liées à ces activités sont les suivantes:

- évaluation et test de logiciels dans le domaine de la bureautique;
- réalisation de prototypes et de démonstrations de faisabilité (reconnaissance optique avancée des caractères pour extraire des contenus significatifs) et essais de différentes technologies et solutions d'IA;
- soutien à la veille technologique (identification des tendances en matière de solutions et de technologies de traitement du langage naturel).

Lancée en novembre 2020, cette activité fournira ses résultats en mai 2021. Elle bénéficie d'un investissement de 149 999,70 EUR.

2) Personnel

Tableau des effectifs

Au 31 décembre 2020, le tableau des effectifs de l'unité des archives comprenait 12 fonctionnaires, deux postes AST vacants et trois agents contractuels.

3) Coopération au sein de l'administration du Parlement

L'unité des archives coopère étroitement avec d'autres unités administratives de la direction générale des services de recherche parlementaire et avec d'autres directions générales et services de l'administration du Parlement en général. Par exemple:

- au sein de la direction générale des services de recherche parlementaire

L'unité des archives à Luxembourg travaille en étroite collaboration avec l'unité de la bibliothèque et des instruments du savoir, principalement dans le contexte des expositions. Le rédacteur des

expositions organisées en 2020 était un membre du personnel de l'unité des archives, tandis que leur commissaire était un collègue de cette direction.

L'unité des demandes d'informations des citoyens (AskEP) transmet à l'unité des archives toutes les demandes des citoyens liées à des documents historiques. L'unité des archives travaille également avec les unités du service de recherche pour les députés, notamment en ce qui concerne la recherche documentaire.

Elle travaille aussi régulièrement avec d'autres directions générales et services:

- au sein la direction générale de la Présidence

L'unité des archives organise et archive, en version papier et sous format numérique (ce dernier se prêtant aux recherches en ligne), tous les courriers officiels entrants et sortants du Parlement (8 ml en 2020), lesquels sont transmis régulièrement par l'unité du courrier officiel.

L'unité des archives coopère avec l'unité de la transparence, notamment dans le cas de demandes d'accès à des documents nécessitant des recherches plus approfondies sur des aspects historiques, conformément au règlement (CE) n° 1049/2001. En 2020, 29 recherches de ce type ont été menées à bien.

- au sein des directions générales des politiques internes et des politiques externes

L'unité des archives coopère avec les deux directions générales afin d'acquérir les archives des commissions parlementaires et de les ajouter aux fonds existants. Un plan de transfert systématique a été mis en place et fait l'objet d'un suivi depuis 2017, afin de garantir l'acquisition complète de tous ces documents pour les archives.

- au sein de la direction générale de la communication

L'unité des archives coopère étroitement avec la Maison de l'histoire européenne, l'unité des relations avec la société civile et les bureaux de liaison du Parlement européen dans les États membres, tant pour les acquisitions que pour l'organisation de manifestations et d'expositions.

En outre, et dans le cadre des expositions en ligne, l'unité des archives travaille très étroitement avec la direction des campagnes en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de travail des expositions, la conception graphique des supports numériques et leur production (communication pour les médias sociaux, bannières et brochures). Dans le cadre du stockage des produits multimédias, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec l'unité de l'audiovisuel et notamment l'équipe Photobooking.

- au sein de la direction générale de la traduction

La montée en puissance des expositions en ligne a modifié la nature des produits fabriqués pour ces expositions. La création de nouveaux produits numériques tels que les podcasts, les audiogrammes ou les sous-titrages de vidéos pédagogiques en 24 langues sont possibles grâce à notre coopération avec la direction du langage des citoyens. Tous les textes mis en ligne sont vérifiés pour ce qui concerne la langue originale et traduits en 23 langues par la direction de la traduction.

- au sein de la direction générale de l'innovation et du support technologique

L'unité des archives travaille en étroite collaboration avec la direction de l'édition, de l'innovation et de la gestion des données. Ces activités, étroitement liées aux expositions en ligne créées par l'unité, utilisent pleinement les services d'imprimerie pour élaborer différents types de supports (brochures au format A4/A5, bannières). L'unité des archives travaille également avec cette direction en ce qui concerne l'éventuelle expédition des différents produits et la conception de graphiques visuels.

L'unité des archives travaille également avec cette direction générale sur l'utilisation de l'IA dans le contexte des outils de traitement du langage naturel (comme les softbots) et des tableaux de bord dynamiques afin de rendre les documents accessibles.

- au sein d'autres directions générales et services

Dans le contexte des événements et des expositions, l'unité des archives travaille en étroite collaboration avec plusieurs unités de la direction générale de la logistique et de l'interprétation pour les conférences (avec l'équipe des techniciens de conférence en particulier), de la direction générale de la sécurité et de la protection, de la direction générale des infrastructures et de la logistique (pour la restauration et le nettoyage lors des manifestations et pour la réservation d'espaces d'exposition), du service du protocole de la direction générale de la Présidence, mais aussi avec l'Association des anciens députés.

L'unité des archives coopère avec d'autres directions générales et services pour expliquer et appliquer les tableaux de gestion et s'emploie, notamment dans le cadre du GIDOC¹⁹, à définir un plan d'archivage et une liste commune de conservation pour l'ensemble de l'institution.

4) Locaux

- État des lieux et conservation préventive

L'unité des archives fait des efforts constants en matière de conservation et de gestion des archives. Elle maintient l'inventaire général des espaces de stockage et des archives afin de garantir:

- le recensement et la description de tous les espaces de stockage;
- l'attribution d'identifiants de localisation à chaque site de stockage;
- la vérification de la présence ou, à défaut, l'identification de chaque lot d'archives conservé par l'unité des archives (acquisitions, archives traitées, lots de numérisation, microfilms, affiches et cassettes audio);
- le contrôle de la qualité ou, à défaut, la mise en place des instruments de recherche associés (formulaires de versement et formulaires de numérisation);
- la vérification de l'état des archives et de leurs conteneurs;

¹⁹ «Le groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC) a été créé par la décision du Bureau du 2 juillet 2012 qui vise à assurer la mise en œuvre et le suivi du développement du système de gestion documentaire créé en application de cette décision et de ses mesures d'exécution. Chaque direction générale ou organe administratif équivalent est représenté dans le groupe par un responsable de l'administration des documents. La direction générale de la Présidence et la direction générale des services de recherche parlementaire (unité des archives historiques) assurent le secrétariat du GIDOC.» (source: intranet)

- la rationalisation des conteneurs pour améliorer la conservation et, si nécessaire, le reconditionnement;
- la classification de chaque unité de conservation de documents associée à un emplacement dans les zones de stockage.

Grâce à cette opération d'inventaire, nous avons identifié les documents qui avaient été stockés sans instrument de recherche associé, parfois depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de mieux contrôler le matériel conservé par les Archives. Nous avons donc été en mesure de mettre en place une programmation plus rationnelle du traitement et d'éviter les traitements successifs de parties éparpillées du même groupe d'archives, avec pour résultat une plus grande cohérence des descriptions.

- Microfilms

Une évaluation spécifique de l'état des microfilms conservés aux archives a été réalisée en 2016 afin d'évaluer leur exposition au «syndrome du vinaigre». Notre évaluation a confirmé une légère altération de la plupart des microfilms les plus anciens, composés d'acétate. Un programme de prévention a été lancé en 2017 et les microfilms sont désormais conservés dans un environnement contrôlé (dans une microthèque climatisée, où la température et l'humidité sont régulées). Les contrôles effectués en 2018, 2019 et en 2020 ont montré une stabilisation du processus chimique.

- Nouveau bâtiment Adenauer

À la demande de la direction générale des infrastructures et de la logistique, l'unité des archives a contribué à l'élaboration des plans du site des archives dans le nouveau bâtiment Adenauer (KAD), qui a été partiellement livré le 1^{er} novembre 2020. La zone relative aux archives est toujours en construction (elle est attendue pour 2023) et les plans initiaux seront révisés en coopération avec la direction des projets immobiliers, à la suite d'une première contribution effectuée en 2016-2017.

Entre-temps, un local de stockage (300 m³) a été déplacé en octobre 2020 de l'ancienne partie du bâtiment Adenauer pour faire de la place au nouveau bâtiment. L'ancien local de stockage a été supprimé. Un nouveau local de stockage a été attribué dans le nouveau bâtiment Adenauer afin de compenser cette perte et d'héberger les archives physiques.

5) Informatisation

- Maintenance du logiciel de gestion des archives (CLAVIS)

Depuis 2000, l'unité des archives utilise principalement le système de gestion des archives CLARA pour l'archivage. Ce système est également utilisé à des fins de consultation par le secrétariat du Bureau, par le cabinet du secrétaire général, par l'unité de la transparence et par la bibliothèque du Parlement à Bruxelles (base de données ARCD0C). En 2014, un appel d'offres a été lancé en vue de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'archivage et de gestion des documents plus moderne, CLAVIS, qui conserve les fonctionnalités du système CLARA et en apporte de nouvelles, notamment le respect des normes modernes d'archivage telles que la norme ISAD-G. Un contrat a été signé en juillet 2015 avec le soumissionnaire retenu à l'issue de l'appel d'offres. En novembre 2015, l'analyse des besoins, le développement et la personnalisation de l'application ont débuté et se sont

poursuivis en 2016. En parallèle, l'interopérabilité du nouveau système avec les applications du Parlement a été analysée. En outre, la séquence des tâches avec la nouvelle application a été analysée et documentée. Le projet s'est déroulé tout au long de l'année 2017 et le nouveau logiciel de gestion des archives CLAVIS a été livré en 2018. En 2019, les principales activités menées ont consisté à assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de la plateforme.

En 2020, les principales activités ont porté sur: la réparation de bogues mineurs dans la fonction de recherche; la transformation du fonds, qui est passé d'un travail en cours à la production d'une zone numérique; l'amélioration de la plateforme pour s'assurer qu'elle est conforme à l'évaluation de cybersécurité réalisée par l'unité de la sécurité des TIC; et l'amélioration de la gestion des rôles au sein de l'application. Une première étude est en cours pour rationaliser les logiciels utilisés au sein de l'unité des archives. Après un travail d'évaluation, les documents contenus dans le SGA et ELEURA seront transférés en 2021 vers le principal SGA, CLAVIS, puis l'application sera désactivée.

- Archives intermédiaires

Une décision du secrétaire général d'octobre 2008 prévoyait déjà la création de «tableaux de gestion» destinés à définir des procédures harmonisées pour la conservation des archives courantes et intermédiaires détenues par les directions générales et les services du Parlement. Il avait été demandé à chaque direction générale d'établir un tableau de gestion de ce type, en coopération avec l'unité des archives.

La décision du Bureau du 2 juillet 2012 (article 6) disposait que tous les tableaux de gestion devaient être adoptés d'ici la fin du mois de janvier 2013 et prévoyait la mise en place du groupe interservices des responsables de l'administration des documents (GIDOC), chargé de veiller à la mise en place et au suivi du système de gestion des documents, conformément à cette décision et à ses modalités d'application.

Les travaux sur les tableaux de gestion, initiés et promus par l'unité des archives et, depuis 2012, par le GIDOC et les responsables de la gestion des documents dans chaque direction générale, sont pleinement en cours. Les tableaux de gestion sont mis en œuvre par les services eux-mêmes, ce qui se traduit par une remise systématique et régulière des documents aux Archives.

Le processus relatif aux documents numériques est automatisé grâce au nouveau système de gestion des documents électroniques (ERMS), qui a été lancé à la fin de 2020 et est toujours en cours de déploiement par certaines directions générales. Une fois pleinement déployé, une étude d'intégration sera réalisée en vue d'assurer l'interopérabilité du SGA et de l'ERMS.